

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

IN LIBRARY

NOV 8 1977

UNISA COMMISSION



Distr.
LIMITEE

A/C.3/32/L.22
7 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
TROISIEME COMMISSION
Point 77 de l'ordre du jour

PREVENTION DU CRIME ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

Australie : amendements au projet de résolution
publié sous la cote A/C.3/32/L.19

1. Modifier le sixième alinéa du préambule de façon qu'il se lise comme suit :

"Rappelant sa résolution 415 (V), du 1er décembre 1950, concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, et tenant compte des changements considérables intervenus depuis au sein de l'Organisation,"

2. Modifier le paragraphe 2 du dispositif de façon qu'il se lise comme suit :

"2. Charge le Conseil économique et social de préparer les congrès internationaux quinquennaux pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, et prie le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance de soumettre au Conseil des propositions appropriées portant notamment sur le lieu et la date de réunion des congrès ainsi que sur leur ordre du jour préliminaire;"

3. A la deuxième ligne du paragraphe 4 du dispositif, remplacer les mots "la Commission du développement social" par les mots "le Conseil économique et social".

Sp.